



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma **R**égional d'**A**ménagement, de **D**éveloppement **D**urable et d'**E**galité des **T**erritoires **SRADDET**

Les règles du SRADDET

18 septembre 2017

Ordre du jour



- 14h – Ouverture, par Alix Roche
- 14h10 – Le cadre juridique des règles du SRADDET, Florence BORDERE et Sarah OLEI - CEREMA
- 14h35 – Les enjeux de l'évaluation environnementale dans l'élaboration des règles, par Catherine REFFET, Teddy COMBE, ECOVIA
- 14h 45 - Introduction par Algoé du travail en atelier
- 15 h -16h30 - Ateliers sur les règles, par ligne directrice
 - 45 mn : priorisation des objectifs devant faire l'objet de règles
 - 45 mn : discussion autour de la proposition de règles
- 16h30 - Retour pour restitution
- 17h 30 - Clôture

Ouverture

Alix ROCHE,
Directrice, Délégation Connaissance
Planification Transversalité,
Région PACA

10 principes pour l'élaboration des règles



- « **co-construites** » avec les acteurs des territoires
- « **sélectives** » et « **ciblées** » (tous les objectifs ne font pas l'objet de règles)
- « **hétérogènes** » du fait de la nature des domaines à traiter dans le SRADDET
- « **encadrées** » par l'obligation de ne pas alourdir les charges de fonctionnement des EPCI et la prise en compte des normes supérieures
- « **incitatives** » plutôt que contraignantes
- « **lisibles** », « **concises** », pour permettre l'appropriation de tous
- « **modulées et adaptées** » aux 4 systèmes territoriaux et à l'armature territoriale
- « **mesurables** » qui pourront être évaluées à partir d'indicateurs connus et répertoriés

Le cadre juridique des règles

Florence BORDERE et Sarah OLEI - **CEREMA**

Les enjeux de l'évaluation environnementale

Catherine REFFET et Teddy COMBE - **ECOVIA**

La fabrique du SRADDET : les ateliers

Judith BAUDELET - Diane FOMBONNE- Thibault CASTAN-
Algoé

Objectifs de cet atelier



- Apporter des éléments de cadrage juridique pour aider dans le processus d'écriture de propositions de règles...
 - Pour rappel, d'ici le 5 novembre
- Se doter et partager une compréhension et une vision communes
 - S'accorder sur les objectifs qui nécessitent des règles
 - S'accorder sur les types de règles et leur formulation
- Echanger en petits groupes sur une première base de propositions de règles pour
 - En affiner la formulation
 - En comprendre la forme, s'appropriier la logique
 - Les approfondir ou mieux les expliciter pour en faire des règles applicables et acceptables
 - Identifier les « manques » ou insuffisances éventuelles
- Préparer les ateliers thématiques territoriaux d'octobre / novembre

Modalités d'organisation



- Répartition des participants en 3 ateliers

 - Un atelier = 1 ligne directrice

 - Veiller à un bon équilibre des groupes dans la répartition

- Par atelier

 - ✓ 1^{er} temps – 45 mn : échanges sur les objectifs qui doivent faire l'objet de règles

 - ✓ 2nd temps – 45 mn : échanges sur la base de premières propositions de règles

 - Constitution de mini workshops de 5 à 8 personnes

 - Echanges autour de « fiches-règles »

 - Compréhension de la règle, Pertinence de la règle par rapport aux objectifs associés et aux éléments de stratégie, Faisabilité / applicabilité de la règle sur les territoires et incidences : limites éventuelles, Modalités de renseignement des indicateurs, Mesures d'accompagnement potentielles, Compléments / reformulations à apporter, Propositions d'autres règles*

Les objectifs du SRADDET et les propositions de règles

SRADDET: 3, 5, 10, 11, 14, 17, 18, 31, 32, 33, 42, 43, 44, 54, 55, 56, 57

SRCAE: 12, 13, 19
SRCE: 15, 16, 21, 45, 46

PRPGD: 22, 23, 24
PRI-/PRIT: 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 58, 59

Ligne directrice 1: Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régionale

Axe 1 – Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 – Un territoire connecté et plus accessible au niveau national européen et international

1. Conforter les portes d'entrées du territoire régional (aéroports, ports, gares TGV, réseau autoroutier) et numérique
2. Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale à l'échelle régionale
3. **Structurer la chaîne logistique pour capter plus de valeur tout en favorisant le report modal pour les flux de longue distance**
- Orientation 2 – Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional
4. Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels
5. **Définir et outiller la stratégie territoriale d'aménagement économique**
6. Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation
- Orientation 3 – La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, et des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers
7. Renforcer le partenariat avec les territoires limitrophes pour la consolidation de l'ensemble des liaisons (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Monaco, Turquie, Piémont)
8. Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière
9. Soutenir la stratégie de façade littorale

Axe 2 – Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 – Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

10. Développer des modes d'aménagement exemplaires, intelligents et adaptés
11. **Intégrer les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles dans les projets d'aménagement et d'habitat pour garantir un accès à la ressource pour tous et aider les territoires à s'adapter au changement climatique et aux risques**
12. Diminuer la consommation totale d'énergie de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012
13. Améliorer la qualité de l'air (bâtiments, industrie, transports) et contribuer au développement de nouvelles mobilités, de transports propres et au report modal
- Orientation 2 – Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée
14. **Préserver les ressources en eaux souterraines, les milieux aquatiques et les zones humides, pour garantir le potentiel de développement de la région**
15. Connaître, protéger la biodiversité, et ses fonctionnalités écologiques en milieu terrestre, aquatique, littoral et marin
16. Assurer le bon état et la qualité des milieux terrestre, aquatique, littoral et marin
17. **Préserver les identités paysagères naturelles et cultivées ainsi que les potentialités de développement agricole**

Axe 3 – Conforter la transition environnementale et énergétique vers une économie de la ressource

Orientation 1 – Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société Post-carbon

18. **Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et forestiers**
19. Augmenter la production d'énergie renouvelable thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié visant la 100% ENR à 2050 et promouvoir une mobilité décarbonnée
20. Accompagner le développement de territoires intelligents et avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises
21. Faire de la biodiversité un levier de développement et d'aménagement innovant
- Orientation 2 – Prévention et gestion des déchets vers une économie circulaire plurielle
22. Donner la priorité à la prévention et à la réduction des déchets
23. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
24. Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie de la fonctionnalité

Ligne directrice 2: Maîtriser la consommation d'espaces et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 – Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Orientation 1 – Une stratégie pour chaque système territorial

25. Qualifier les fonctions de centralité pour chaque niveau
26. Définir la place des campagnes urbaines et rurales
27. Identifier la nature des relations, coopérations et réciprocity au sein et entre systèmes territoriaux, en particulier entre les métropoles, les espaces alpins et littoraux
- Orientation 2 – Des polarités affirmées au sein de chaque système
28. Conforter le développement et le rayonnement des métropoles des espaces provinciaux et azuréens, en prenant appui sur leurs potentialités
29. Consolider les dynamiques des grands centres urbains de l'espace médian
30. Soutenir les fonctions d'équilibre des polarités de l'espace alpin
- Orientation 3 – Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social
31. **Habitler, se déplacer, réinvestir les centres villes et centres bourgs**
32. **Retrouver la vitalité commerciale et l'activité dans les centres villes et centres bourgs**
33. **Réintroduire la nature en ville et redonner de l'amabilité aux espaces publics**

Axe 2 – Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 1 – Une inter-modalité facilitée

34. Faciliter tous types de reports modaux de la voiture solo vers d'autres modes plus collectifs et durables
35. Structurer et hiérarchiser les PEM et leur niveau de service
36. Développer avec l'ensemble des AQMD une information facilement accessible, une billetterie simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale
- Orientation 2 – Des offres de transports collectifs adaptées et confortées
37. Optimiser et coordonner les offres de transport collectif pour accroître le niveau de service et répondre aux nouvelles exigences des polarités urbaines de chaque système
38. Favoriser les conditions de mise en œuvre de Transports en Commun en Site Propre (Bus et Car à Haut Niveau de Service, tramway) sur les axes de liaison majeurs
- Orientation 3 – Un réseau routier adapté pour répondre aux nouveaux enjeux de déserte et de mobilité
39. Identifier les niveaux de service et de fonctionnalité du réseau des itinéraires d'intérêt régional prenant en considération les enjeux de désenclavement
40. Déployer un réseau d'infrastructures (en site propre) et d'équipements d'accès et de stationnement (parking de rabattement, aires de covoiturage) en cohérence avec l'armature urbaine
41. Accompagner le développement d'offres alternatives (transport à la demande, covoiturage, ...) pour les zones peu denses

Axe 3 – Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 – Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

42. **Maîtriser l'étalement urbain, promouvoir les formes urbaines moins consommatrices d'espaces**
43. **Définir une enveloppe urbaine régionale**
44. **Protéger et valoriser une enveloppe agricole régionale**
- Orientation 2 – Les continuités écologiques restaurées
45. Prévoir la restauration écologique (de 16% de la Trame Verte et Bleue - TVB régionale) et la reconquête des milieux naturels dégradés
46. Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets de travaux, d'aménagements et dans les documents d'urbanisme

Ligne directrice 3: Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 – Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 – Vers des stratégies intégrées des territoires

47. Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région
48. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale
49. Promouvoir la mise en tourisme des territoires en connexion avec les portes d'entrée et les PEM, et conforter les smart destinations
- Orientation 2 – Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires
50. Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires en particulier les territoires alpins
51. Conforter la cohésion sociale notamment par la politique de la ville, l'accès des jeunes à l'emploi, et la prise en compte des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population (santé, économie)
52. Accompagner les évolutions sociales liées au numérique par une offre de formation adaptée
53. Déployer les potentialités de formation en optimisant l'ouverture et les conditions d'accès aux établissements scolaires (Lycées, Lycées professionnels...)

Axe 2 – Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 – Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

54. **Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leur souhait**
55. **Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés**
56. **Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle**
- Orientation 2 – Une échelle resserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie
57. **Faciliter l'accès aux services, selon les niveaux de polarité et l'accompagner par une offre de transports adaptés**
58. Promouvoir les mobilités actives articulées aux autres réseaux de transport collectif
59. Soutenir une économie de proximité

Axe 3 – Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 1 – Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

60. Favoriser la diffusion culturelle dans les territoires non métropolitains à partir d'une offre coproduite avec les métropoles et grandes agglomérations
61. Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement
62. Promouvoir des projets fédérateurs, issus de la contribution des territoires à l'intérêt territorial
63. S'accorder sur une stratégie de transports-mobilité avec les AQMD et définir les modalités de l'action
- Orientation 2 – Connaissance, solidarité et dialogue comme leviers de la coopération
64. Développer la connaissance et la mise en capacité des territoires
65. Outiller de nouvelles formes de coopérations et de solidarités construites sur des interdépendances
66. Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs (actions de report modal, amélioration des infrastructures)
67. Promouvoir les gouvernances partenariales, et les espaces d'échanges

Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régionale

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 - Un territoire connecté et plus accessible au niveau national européen et international

1. Conforter les portes d'entrées du territoire régional (aéroports, ports, gares TGV, réseau autoroutier) et numérique
2. Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale à l'échelle régionale

3. Structurer la chaîne logistique pour capter plus de valeur tout en favorisant le report modal pour les flux de longue distance

Orientation 2 - Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional

4. Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels

5. Définir et outiller la stratégie territoriale d'aménagement économique

6. Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation

Orientation 3 - La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, et des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

7. Renforcer le partenariat avec les territoires limitrophes pour la consolidation de l'ensemble des liaisons (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Monaco, Ligurie, Piémont)
8. Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière
9. Soutenir la stratégie de façade littorale

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

10. Déployer des modes d'aménagement exemplaires, intelligents et adaptés

11. Intégrer les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles dans les projets d'aménagement et d'habitat pour garantir un accès à la ressource pour tous et aider les territoires à s'adapter au changement climatique et aux risques

12. Diminuer la consommation totale d'énergie de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012

13. Améliorer la qualité de l'air (bâtiments, industrie, transports) et contribuer au développement de nouvelles mobilités, de transports propres et au report modal

Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères, préservées et valorisées, une identité renforcée

14. Préserver les ressources en eaux souterraines, les milieux aquatiques et les zones humides, pour garantir le potentiel de développement de la région

15. Connaître, protéger la biodiversité, et ses fonctionnalités écologiques en milieux terrestre, aquatique, littoral et marin

16. Assurer le bon état et la qualité des milieux terrestre, aquatique, littoral et marin

17. Préserver les identités paysagères naturelles et cultivées ainsi que les potentialités de développement agricole

Axe 3 – Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 –Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société Post carbon

18. Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et forestiers

19. Augmenter la production d'énergie renouvelable thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié visant le 100% ENR à 2050 et promouvoir une mobilité décarbonnée

20. Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises

21. Faire de la biodiversité un levier de développement et d'aménagement innovant

Orientation 2 –Prévention et gestion des déchets vers une économie circulaire plurielle

22. Donner la priorité à la prévention et à la réduction des déchets

23. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme

24. Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie de la fonctionnalité

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Orientation 1 - Une stratégie pour chaque système territorial

25. Qualifier les fonctions de centralité pour chaque niveau

26. Définir la place des campagnes urbaines et rurales

27. Identifier la nature des relations, coopérations et réciprocity au sein et entre systèmes territoriaux, en particulier entre les métropoles, les espaces alpins et littoraux

Orientation 2 - Des polarités affirmées au sein de chaque système

28. Conforter le développement et le rayonnement des métropoles des espaces provençal et azuréen, en prenant appui sur leurs potentialités

29. Consolider les dynamiques des grands centres urbains de l'espace rhodanien

30. Soutenir les fonctions d'équilibre des polarités de l'espace alpin

Orientation 3 - Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

31. Habiter, se déplacer, réinvestir les centres villes et centres bourgs

32. Retrouver la vitalité commerciale et l'activité dans les centres villes et centres bourgs

33. Réintroduire la nature en ville et redonner de l'amabilité aux espaces publics

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 1 - Une inter modalité facilitée

34. Faciliter tous types de reports modaux de la voiture solo vers d'autres modes plus collectifs et durables

35. Structurer et hiérarchiser les PEM et leur niveau de service

36. Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale

Orientation 2 - Des offres de transports collectifs adaptées et confortées

37. Optimiser et coordonner les offres de transport collectif pour accroître le niveau de service et répondre aux nouvelles exigences des polarités urbaines de chaque système

38. Favoriser les conditions de mise en œuvre de Transports en Commun en Site Propre (Bus et Car à Haut Niveau de Service, tramway) sur les axes de liaison majeurs

Orientation 3 - Un réseau routier adapté pour répondre aux nouveaux enjeux de desserte et de mobilité

39. Identifier les niveaux de service et de fonctionnalité du réseau des itinéraires d'intérêt régional prenant en considération les enjeux de désenclavement

40. Déployer un réseau d'infrastructures (en site propre) et d'équipements d'accès et de stationnement (parking de rabattement, aires de covoiturage) en cohérence avec l'armature urbaine

41. Accompagner le développement d'offres alternatives (transport à la demande, covoiturage...) pour les zones peu denses

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 - Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

42. Maîtriser l'étalement urbain, promouvoir les formes urbaines moins consommatrices d'espace

43. Définir une enveloppe urbaine régionale

44. Protéger et valoriser une enveloppe agricole régionale

Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées

45. Prévoir la restauration écologique (de 16 % de la Trame Verte et Bleue -TVB régionale) et la reconquête des milieux naturels dégradés

46. Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets de travaux, d'aménagements et dans les documents d'urbanisme

Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillant

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 - Vers des stratégies intégrées des territoires

- 47. Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région
- 48. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale
- 49. Promouvoir la mise en tourisme des territoires en connexion avec les portes d'entrée et les PEM, et conforter les smart mountains

Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

- 50. Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires en particulier les territoires alpins
- 51. Conforter la cohésion sociale notamment par la politique de la ville, l'accès des jeunes à l'emploi, et la prise en compte des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population (silver économie)
- 52. Accompagner les évolutions sociétales liées au numérique par une offre de formation adaptée
- 53. Déployer les potentialités de formation en optimisant l'ouverture et les conditions d'accès aux établissements scolaires (Lycées, Lycées professionnels...)

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 - Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

- 54. Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leur souhait
- 55. Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés
- 56. Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle

Orientation 2 - Une échelle resserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie

- 57. Faciliter l'accès aux services, selon les niveaux de polarités et l'accompagner par une offre de transports adaptée
- 58. Promouvoir les mobilités actives articulées aux autres réseaux de transport collectif
- 59. Soutenir une économie de proximité

Axe 3 - Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 1 - Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

- 60. Favoriser la diffusion culturelle dans les territoires non métropolitains à partir d'une offre coproduite avec les métropoles et grandes agglomérations
- 61. Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement
- 62. Promouvoir des projets fédérateurs, issus de la contribution des territoires à l'inter territorialité
- 63. S'accorder sur une stratégie de transports-mobilité avec les AOMD et définir les modalités de l'action

Orientation 2 - Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

- 64. Développer la connaissance et la mise en capacité des territoires
- 65. Outiller de nouvelles formes de coopérations et de solidarités construites sur des interdépendances
- 66. Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs (actions de de report modal, amélioration des infrastructures)
- 67. Promouvoir les gouvernances partenariales, et les espaces d'échanges)

Support des ateliers : la fiche règle



Objectifs de référence	54. Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leur souhait
Règle N°X	
Prioriser la production de logements dans les tissus urbains déjà constitués, en réhabilitation et en construction neuve.	
Justification de la règle	30 600 logements à produire annuellement Développer une offre de logements accessibles Limiter les extensions urbaines, Conforter les centralités
Thématique principale	Habitat
Domaines obligatoires associés	Habitat Equilibre et égalité des territoires
Mesures d'accompagnement	
Mettre en place une animation spécifique sur les enjeux liés aux compétences obligatoires de la région (logement des jeunes, des salariés) par la constitution d'un observatoire régional Accompagner les petites collectivités en terme d'ingénierie	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur de réalisation : nb de logements produits dans les tissus urbanisés
	Indicateur de résultat : ratio nb logements tissu urbanisé / nb de logements en extension urbaine
	Indicateur d'impact : nb ha nouveaux en extension consommés

Clôture